



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 5 juin 2023 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton une demande de dérogation mineure.

La demande concerne l'immeuble situé 6031, rue Monet, constitué du lot 6 410 401 situé dans la zone RFVR-9.

La demande consiste à régulariser la situation d'un balcon couvert déjà construit en cours arrière à une distance de 60 cm de la ligne latérale du lot pour lequel un permis de construction a été émis alors que le paragraphe 3 a) de l'article 25 du *Règlement n° 474 de zonage* édicte que seuls sont permis dans les cours arrière les balcons et leur avant-toit, laissant une distance minimale de 2 mètres des lignes de lot. Cette demande a pour effet d'autoriser le maintien d'un balcon construit en cours arrière d'une habitation de type jumelé construit suite à l'émission d'un permis incluant la construction du balcon.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme par courriel à l'adresse ilarrivee@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 5 juin 2023 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 19 MAI 2023**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe